



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Niger

Question écrite n° 30773

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le conflit dans le Nord du Niger, entre l'armée nigérienne et le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ). L'association paloise PILES (Partenariat et initiatives en lien avec l'environnement et la santé) qui intervient dans six villages proches d'Agadez en échangeant 2kg de riz contre 1kg de piles ramassées est inquiète du sort de la population locale. Depuis plus d'un an, celle-ci vit dans l'angoisse d'arrestations arbitraires, de confiscation de ses biens et connaît d'énormes difficultés d'approvisionnement. La conséquence directe de cette situation est le dépeuplement des villages et l'abandon des jardins et du bétail pour chercher refuge en ville. Le MNJ réclame, entre autre, une répartition plus juste en faveur des populations locales des revenus du secteur minier, riche en uranium. Le gouvernement nie la rébellion touarègue et pratique la répression. Dernièrement, l'Assemblée nationale nigérienne s'est inquiétée de l'intervention militaire et a demandé au Gouvernement de « prendre toutes les dispositions pour un règlement pacifique du conflit. ». La France ne peut rester insensible à cette situation et en conséquence, elle souhaiterait connaître les mesures diplomatiques que le gouvernement français envisage pour favoriser un retour à la paix et pour aider le peuple nigérien.

Texte de la réponse

Le gouvernement nigérien est confronté depuis février 2007 à un mouvement de rébellion, le Mouvement nigérien pour la justice (MNJ) qui a pris les armes dans le nord du pays, revendiquant, notamment, une meilleure répartition des richesses. Pour y faire face, le Président Tandja a fait le choix, jusqu'à présent, d'un traitement sécuritaire du problème, considérant le MNJ comme une bande armée. Pour autant, le MNJ a réussi à étendre la zone de conflit au delà de l'Aïr (attaque des 16 et 17 mars à Bani-Bangou, près de la frontière du Mali). La scission d'une partie des cadres du Mouvement des Nigériens pour la justice a abouti fin mai à la création d'un nouveau mouvement, le Front des forces du redressement (FFR). À ce jour, la situation demeure très tendue, comme en témoigne l'accrochage qui a encore eu lieu récemment entre les forces armées nigériennes et le MNJ, le 7 octobre 2008 dans la région d'Éroug, dans le massif de l'Aïr. La France a condamné les attaques perpétrées contre les populations civiles et les forces armées nigériennes. Nous avons également régulièrement dénoncé l'usage des mines antivéhicules. Nous nous attachons à souligner auprès de nos partenaires nigériens la nécessité d'une réconciliation en marquant que la violence n'est pas un moyen pour régler des conflits dans un pays où les règles de la démocratie sont respectées. Nous encourageons la recherche d'une solution politique au conflit. La France, premier partenaire bilatéral du Niger, poursuit, par ailleurs, son action en faveur du développement de ce pays. Nous avons ainsi signé en 2006 un document cadre de partenariat, doté d'un montant de 234,2 millions d'euros sur la période 2006-2010, qui permet de concentrer notre effort de coopération sur les secteurs de l'éducation, de la santé, ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Nous intervenons, par ailleurs, dans les domaines du renforcement des capacités de l'État et de la décentralisation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la promotion de la diversité culturelle dans le cadre de la francophonie. S'agissant de la décentralisation, nous menons depuis 2003 un projet d'appui au démarrage de la décentralisation au Niger (PADDEN) doté d'une enveloppe pluriannuelle de 1

525 000 euros. Par ailleurs, compte tenu de la situation alimentaire actuelle, 3 millions d'euros d'aide alimentaire ont d'ores et déjà été alloués au Niger en 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30773

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7908

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10902